



COMMUNIQUÉ

Réouverture des commerces : Jean-Marc Vayssouze-Faure, maire de Cahors, président du Grand Cahors, instaure une gratuité du stationnement et propose la prise en charge des loyers des commerçants contraints par le confinement

Lors de l'allocution du mardi 24 novembre, le président de la République a annoncé la réouverture des commerces pour le samedi 28 novembre, selon un protocole renforcé.

Je me réjouis de cette annonce qui met fin à une injustice profonde. Le commerce en ligne ne se voyait pas contraint comme l'ont été les commerces de proximité. Dès le début du confinement, je me suis engagé, aux côtés des commerçants, pour dénoncer cette rupture d'égalité. Cette situation constituait une véritable distorsion de concurrence.

Notre vigilance doit en revanche être maintenue et notre soutien rappelé à l'ensemble des restaurants, bars, cafés et discothèques qui ne bénéficient pas, à cette date, de ces assouplissements et dont le rôle est primordial pour la vitalité et l'attractivité de notre centre-ville. De nombreuses activités risquent de se trouver en grandes difficultés et je confirme la nécessité de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement renforcées de l'État pour soutenir ce secteur d'activités et les commerces contraints de maintenir le rideau baissé.

Souhaitant concrètement mobiliser la Ville de Cahors et le Grand Cahors en accompagnement de la réouverture d'un certain nombre de commerces de proximité de notre territoire, j'ai décidé de deux mesures exceptionnelles qui interviendront à court terme dans un contexte où la fin d'année constitue déjà, traditionnellement, une période cruciale pour le commerce et l'artisanat.

Ainsi, la gratuité du stationnement, tous les jours, dès 16h30, a été décidée. Elle débutera à partir du samedi 28 novembre et se poursuivra jusqu'à la fin du mois de décembre. Cette opération concerne les places de parking payantes en surface. Du samedi 19 au jeudi 24 décembre inclus, la gratuité sera étendue à l'ensemble des après-midis, et ce à compter de 12h30.

Parce que je sais qu'un certain nombre de commerces ont besoin d'un soutien plus direct encore, je proposerai, lors du conseil communautaire du Grand Cahors du mois de décembre, la participation de l'Agglomération à la prise en charge partagée, avec la Région Occitanie, des loyers des commerçants ayant été contraints de fermer pendant le second confinement. Les conditions d'éligibilité seront prochainement précisées.

À l'approche des fêtes de fin d'année, nous avons toutes et tous un rôle à jouer. L'avenir de nos commerces et de notre ville dépend de chacun. Dès le 28 novembre, tout en faisant preuve d'un esprit de responsabilité, soyons au rendez-vous !